



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.83/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 octobre 2016  
Original : Anglais

83<sup>e</sup> Réunion du Bureau des parties contractantes à la  
Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles

Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives**

**Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives**

Pour des raisons environnementales et d'économie, un nombre limité d'exemplaires du présent document a été imprimé. Les délégués sont invités à apporter leur exemplaire à la réunion et à ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2016

## I. SITUATION FINANCIÈRE

1. Comme signalé à la CdP 19, le fonds MTF a continué d'afficher un solde positif tout au long de 2015. Selon le bilan provisoire fourni par le siège du PNUE, le résultat du fonds s'est amélioré, passant d'un solde positif de 2,5 millions USD au 31 décembre 2013 à 5,3 millions USD<sup>1</sup> au 31 décembre 2014 et à 5,5 millions USD<sup>2</sup> au 31 décembre 2015. À la mi-septembre 2016, le siège du PNUE fait procéder à une révision des comptes 2014-2015 par les auditeurs des Nations Unies ; le bilan audité devrait donc être publié en octobre/novembre 2016. La publication du bilan a connu un certain retard dû à la complexité de l'opération consistant à combiner les données de l'ancien système (IMIS) et du nouveau système (Umoja) lancé en juin 2015, et à les rendre conformes aux normes IPSAS.

2. Le solde du fonds du compte du pays hôte (CAL) s'est amélioré, passant d'un résultat négatif de 53 000 USD au 31 décembre 2014 à un résultat positif de 403 000 USD au 31 décembre 2015, selon le bilan provisoire fourni par le siège du PNUE. Cela est dû principalement à la réception du solde impayé de 93 000 USD de la contribution 2014, ainsi qu'au versement de la totalité de la contribution 2015 du pays hôte, soit 400 000 USD, à la fin de 2015. Ce montant sera affecté au recouvrement du déficit s'élevant à 150 000 USD (75 000 USD pour chacune des années 2014 et 2015) et au remboursement des dépenses provisoirement imputées au MEL en 2015.

3. Le remboursement du prêt de 170 000 USD octroyé par le siège du PNUE interviendra en 2016 après réception de la part du gouvernement grec de la contribution 2016 du pays hôte conformément à la clause opérationnelle 5 de la Décision budgétaire (IG.22/20), « *Salve* du prêt de 170 000 USD consenti par le Siège du PNUE pour faciliter le flux de trésorerie du compte de contribution du gouvernement hôte et *demande* au Secrétariat de le rembourser dès que possible et de continuer à mettre en œuvre le plan de reprise du compte de contribution du gouvernement hôte tel qu'adopté par la CdP 17 ».

4. Le taux de recouvrement des contributions 2016 au Mediterranean Trust Fund (MTF) atteignait déjà 90% environ dès juin 2016, la majorité des parties contractantes ayant versé leur contribution à cette date. Un tel niveau de contribution représente un succès remarquable par comparaison avec les années précédentes si l'on considère que la CdP 19 s'est tenue après le début de l'exercice biennal 2016-2017 et que le barème et le budget indicatifs n'ont été approuvés qu'en février 2016. Certaines différences entre les engagements et les contributions 2016 sont dues au fait que certaines parties ont payé leur contribution sur la base des factures provisoires (ou « notifications », telles qu'établies par le Bureau) découlant des barèmes précédents (cf. annexe I pour plus de détails).

5. La Contribution discrétionnaire 2016 de l'UE a été reçue en mars 2016. La contribution 2016 du pays hôte devrait être versée prochainement, puisque le gouvernement grec a annoncé que la procédure interne de paiement a déjà été lancée, de même que pour la contribution indicative pour le Mediterranean Trust Fund.

6. L'article 42 du règlement intérieur de la Convention de Barcelone dispose que toute partie contractante en retard de plus de vingt-quatre mois dans le paiement de sa contribution verra son droit de vote suspendu. Ce principe est également précisé dans la procédure 4 des Règlements, règles et procédures financiers de la Décision IG 21/15 de la CdP 18.

7. Au 15 août 2016, deux pays étaient en retard de plus de 24 mois (cf. annexe I pour plus de détails) et, à la lumière de ce qui précède, le Secrétariat a décidé de prendre les mesures suivantes, comme discuté et convenu lors de la 82<sup>e</sup> réunion du Bureau:

- a. Libye : 463 662 EUR (arriérés depuis 2011)

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est net des engagements non payés pour 2014 enregistrés comme revenus par le siège du PNUE.

<sup>2</sup> Ce chiffre est net des engagements non payés pour 2015 enregistrés comme revenus par le siège du PNUE.

Le Secrétariat a envoyé une lettre le 27 juin 2016 proposant le paiement des arriérés en cinq tranches annuelles de 92 732,42 EUR chacune, conformément à la procédure 4, paragraphe 2, lettre e, des Règlements, règles et procédures financiers. Le Secrétariat a saisi toutes les occasions de poursuivre le dialogue avec les autorités libyennes afin de convenir d'un calendrier de paiement et fera rapport à la 84<sup>e</sup> réunion du Bureau sur les progrès réalisés.

- b. République arabe syrienne : 75 168 EUR (arriérés depuis 2011)  
Le Secrétariat a envoyé une lettre le 29 juin 2016 demandant l'aide du Ministère d'État pour les affaires environnementales aux fins de l'envoi du paiement de la contribution 2016 ainsi que des contributions non payées des années précédentes, à la lumière de la solution trouvée par le point focal syrien – après la réunion des points focaux du PAM à Athènes en octobre 2015 – consistant à faire transiter la contribution via le PNUD à Damas. Le Secrétariat a contacté le PNUD à Damas qui a confirmé la faisabilité de cette option. Le Secrétariat va continuer à suivre cette question et fera rapport à la 84<sup>e</sup> réunion du Bureau sur les progrès réalisés.

#### **Recommandations proposées :**

- (a) **Le Bureau constate avec satisfaction le niveau élevé de contributions reçues pour l'année 2016 dès le mois de juin et invite les parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à verser leur contribution 2016 et leurs arriérés le plus rapidement possible.**
- (b) **Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat pour les deux cas d'arriérés de plus de 24 mois et demande à celui-ci de poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés et de faire rapport au Bureau et aux parties contractantes sur les résultats de ses actions.**

8. En ce qui concerne les dépenses au 15 août 2016, environ 24% ont été financées par le budget du Mediterranean Trust Fund, 17% par la contribution discrétionnaire de la CE, et 70% par le compte du pays hôte. Quant aux frais administratifs, qui sont généralement imputés au compte du pays hôte, ils seront provisoirement imputés au MEL jusqu'à la réception de la contribution 2016 du gouvernement grec. Cela avait également été le cas en 2015, comme discuté à la 78<sup>e</sup> réunion du Bureau (document PNUE/BUR/78/7, article 10, paragraphe iv<sup>3</sup>).

9. Conformément au paragraphe 7 de la décision de la CdP 18 sur le Programme de travail et le budget (Décision IG.21/17), une provision de fonds de roulement a été constituée en juillet 2014 à hauteur de 15% des dépenses annuelles ; un total de 831 000 EUR a été transféré à cette réserve fin 2015 et ce même montant est resté inchangé à ce jour.

## **II. RAPPORT SUR LA CONSULTANCE**

10. Des consultants ont été engagés conformément au Programme de travail et au budget approuvé par la CdP 19. De janvier à août 2016, 27 % des prestations de consultance ont été financées par le MTF/financement discrétionnaire de l'UE, comme indiqué dans le tableau récapitulatif de la consultance (annexe II).

## **III. QUESTIONS DE PERSONNEL**

---

<sup>3</sup> « vi. Reconnaître les implications du système Umoja pour la gestion financière du PNUE/PAM, notant qu'au sein du règlement financier et des règles de gestion financière et des procédures Umoja, certaines dépenses opérationnelles peuvent être imputées au MTF pendant l'année en question, sans engager de coûts jusqu'à ce que la contribution du pays hôte soit payée, et demander au Secrétariat de rendre compte à ce sujet lorsque de tels frais peuvent avoir été engendrés. »

11. La situation en matière de recrutement est résumée ci-dessous:

P5 Coordonnateur adjoint (poste n° 30600864) : La vacance de ce poste a été publiée dans le système INSPIRA de recrutement des Nations Unies pendant 60 jours, la date limite de candidature étant fixée au 7 février 2016. La sélection des candidats sera finalisée sous peu.

P4 Fonctionnaire – Programme (Gouvernance) (poste n° 30600865) : le candidat sélectionné, M. Ilias Mavroeidis (de nationalité grecque) a pris ses fonctions le 22 juin 2016.

P3 Juriste (poste n° 30605901) : la candidate sélectionnée, Mme Luisa Rodriguez Lucas (de nationalité espagnole) a pris ses fonctions le 26 août 2016.

P3 Fonctionnaire – Pollution (poste n° 31005935): La vacance de ce poste a été publiée dans INSPIRA pendant 60 jours, la date limite de candidature étant fixée au 14 mai 2016. La procédure de sélection est en cours.

P3 Fonctionnaire – Activités socio-économiques /développement durable (poste n° 31003291) : La vacance de ce poste a été publiée dans INSPIRA pendant 60 jours, la date limite de candidature étant fixée au 22 mai 2016. La procédure de sélection est en cours.

G6 Assistant Budget (poste n° 30606488) : M. Panagiotis Kalogirou a été muté vers un autre bureau du PNUE et détaché du PNUE/PAM à compter du 30 juin 2016. Le Secrétariat a préparé avec diligence la publication du poste et le dossier a été remis au siège aux fins de la publication.

12. Le Secrétariat estime que les procédures de recrutement en cours devraient être achevées au printemps 2017.

13. Dans le cadre de l'exécution du programme de travail 2016-2017, plusieurs domaines présentant des lacunes en termes de ressources humaines, de charge de travail et de postes nécessaires ont été recensés. Comme constaté lors de la 82<sup>e</sup> réunion du Bureau, les domaines insuffisamment dotés en ressources humaines sont principalement l'information et la communication et la mobilisation des ressources. En outre, à l'occasion d'une récente passation de marché, le besoin d'un assistant – information et technologie s'est fait sentir pour remplacer l'actuel arrangement de sous-traitance d'un fournisseur afin de faciliter la liaison avec le siège du PNUE aux fins de la mise en œuvre de sa politique de TI. Ces dernières années, le Secrétariat a consacré un maximum d'efforts à la mobilisation de ressources externes pour assurer les fonctions requises de manière à faire le meilleur usage possible du financement MTF, y compris en finançant temporairement le fonctionnaire P3 – pollution avec des fonds de projet en 2016-2017. Toutefois, afin d'exécuter le Programme de travail de la manière la plus efficace et la plus cohérente possible, il convient d'étudier une solution à plus long terme et le Secrétariat apprécierait grandement les conseils du Bureau à ce sujet. Outre le problème ci-dessus, le Secrétariat s'efforce de trouver d'autres ressources humaines via le Programme des jeunes professionnels (JPO), le système d'experts détachés à titre gracieux et le programme des Volontaires des Nations Unies.

**Recommandations proposées :**

**Le Bureau prend acte de la situation en matière de recrutement à l'unité de de coordination et, en outre, encourage les parties contractantes en mesure de le faire de fournir au Secrétariat les ressources humaines dans les domaines qui en ont le plus besoin, comme l'information et la communication et la mobilisation des ressources, via le JPO et autres systèmes similaires et d'envisager une augmentation de l'allocation de fonds pour les ressources humaines nécessaires à l'exécution efficace et cohérente du Programme de travail.**

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

14. La discussion entre le Secrétariat et le pays hôte (gouvernement grec) concernant le choix de nouveaux locaux appropriés pour reloger le Secrétariat actuellement hébergé dans des bureaux temporaires est en progrès. Diverses options ont été étudiées et le pays hôte devait présenter les propositions finales au Secrétariat en septembre/octobre 2016.

**Annexe I**  
**Statut des contributions 2015 au 31/08/2016**

**Statut des contributions 2016 au 31/08/2016**

Pays	Engagements non honorés pour 2015 et les années antérieures	Engagements pour 2016	Contributions reçues pour 2016	Engagements non honorés pour 2016
	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	0	3 217	0	3 217
Algérie	51 786	64 746	0	64 746
Bosnie-et-Herzégovine	0	5 228	5 228	0
Croatie	0	39 813	39 813	-1 950
Chypre	0	17 292	17 292	0
Égypte	0	61 126	0	61 126
Union européenne	0	142 670	142 670	0
France	0	1 954 037	1 853 829	100 208
Grèce	0	189 412	0	189 412
Israël	0	172 924	131 256	41 668
Italie	0	1 507 250	1 507 250	0
Liban	4 068	18 499	0	18 499
Libye	463 662	50 268	0	50 268
Malte	0	6 434	0	6 434
Monaco	0	4 021	4 021	0
Monténégro	0	1 609	0	1 609
Maroc	194	21 716	0	21 716
Slovénie	0	33 780	33 780	0
Espagne	0	982 447	982 447	-2 969
République arabe syrienne	75 168	9 652	0	9 652
Tunisie	0	11 260	0	11 260
Turquie	0	409 387	409 387	0
<b>TOTAL</b>	<b>594 879</b>	<b>5 706 788</b>	<b>5 126 973</b>	<b>574 896</b>

**Contributions supplémentaires, à titre d'information uniquement**

	Contribution attendue	Contribution reçue
Commission européenne	596 484	596 484

	Contribution attendue	Contribution reçue
Grèce	378 000	

\*Le solde négatif indique que la partie contractante a payé sur la base de la facture provisoire qui est plus élevée que le montant final approuvé par la CdP 19. Le montant en excès sera déduit de la facture de 2017.

**Annexe II**  
**Tableau des frais de consultance**



Frais de consultance du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2016 (en EUR)		
<b>Composant</b>	<b>Description</b>	<b>Janv. à août</b>
<b>C.Unit</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	10 000
	Autre financement	106 640
	<b>Sous-total</b>	<b>116 640</b>
<b>MEDPOL</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	46 500
	Autre financement	98 000
	<b>Sous-total</b>	<b>144 500</b>
<b>BP</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	25 000
	Autre financement	153 950
	<b>Sous-total</b>	<b>178 950</b>
<b>PAP</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	113 000
	Autre financement	31 000
	<b>Sous-total</b>	<b>144 000</b>
<b>REMPEC</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	27 162
	Autre financement	10 728
	<b>Sous-total</b>	<b>37 890</b>
<b>SPA</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	12 500
	<b>Autre financement</b>	88 335
	<b>Sous-total</b>	<b>100 835</b>
<b>SCP</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	0
	<b>Autre financement</b>	139 272
	<b>Sous-total</b>	<b>139 272</b>
<b>Total</b>	Med Trust Fund/Discrétionnaire UE	234 162
	Autre financement	627 925
	<b>Total général (en EUR)</b>	<b>862 087</b>
	<b>Pourcentage MTF/UE du total</b>	<b>0,27</b>

\*Des fournisseurs et des partenaires de mise en œuvre sont inclus dans certains composants.

\*\*Le taux de change des Nations Unis d'août 2016, soit 0,895, a été appliqué au contrats en USD.